



La FNME CGT dénonce une nouvelle hausse injustifiée des tarifs gaz au 1^{er} mars 2021

Selon la période de l'année, tous les mois, le prix du gaz en France évolue à la hausse ou à la baisse, c'est la saisonnalité. A retenir depuis 2004, ces hausses cumulées atteignent ce jour +75.7% hors inflation !

Tous les usagers du gaz ne subissent pas la même hausse, elle est segmentée selon la classe de consommation du logement et de la zone tarifaire. Cette hausse du prix du gaz au 1^{er} mars 2021 est de :

- **+1,5%** pour la **cuisson uniquement** (tarif de base)
- **+3,4%** pour les foyers utilisant le gaz pour **chauffer l'eau** (cuisson + eau chaude, tarif B0)
- **+5,9%** pour les foyers dont l'usage du gaz est dédié au **chauffage** (tarif B1)
- **+6,9%** La plus grosse augmentation concerne les **petites chaufferies et les copropriétés** (tarif B2i)

Depuis le 1^{er} août 2020 le prix du gaz est reparti à la hausse, notamment en raison de la demande asiatique. Depuis le début de l'année c'est respectivement +0,2% en janvier, +3,5% en février et encore **+5,7% en mars !**

La CRE (Commission de Régulation de l'Energie) explique cette nouvelle hausse du prix du gaz d'abord par l'augmentation des coûts d'approvisionnement du gaz. Autres motifs à cette nouvelle augmentation des prix : la vente exceptionnelle de tous les stocks de GNL en Asie, les coûts d'approvisionnement d'Engie (ex GDF Suez) qui grimpent de **0,30c€/kWh** et en parallèle la suppression du terme de « lissage » (atténuation sur toute l'année de l'évolution des coûts d'approvisionnements sur les marchés internationaux en particulier, et protection des consommateurs d'une trop grande variation de prix).

Alors qu'en est-il vraiment ?

Concernant le long terme, **le prix du gaz a augmenté de plus de 66% entre juillet 2005 et décembre 2020** (*malgré une baisse entre janvier 2013 et janvier 2016 de -13%*). Depuis 2016, le prix du gaz est reparti à la hausse, puis à partir de janvier 2019, il est en baisse constante durant 18 mois et augmente de nouveau à partir d'août 2020.

Les acteurs gaziers sont-ils réellement perdants pour en arriver au point de solliciter l'ensemble des usagers par cette nouvelle hausse des prix ?

Abstraction faite de l'évolution de l'inflation depuis 2004 (soit 21%), le prix du gaz a augmenté de 76%, mais est-ce réellement justifié ?

La FNME CGT en doute réellement.

Il suffit pour le confirmer de mettre en rapport la valeur des entreprises gazières d'Engie, avec les remontées de dividendes qu'elles ont réalisées depuis 2004, année de l'ouverture du marché gazier en France. L'ouverture du marché du gaz devait, tout comme pour l'électricité, permettre l'arrivée de la concurrence et de facto faire baisser les coûts pour les usagers. **Avec cette nouvelle hausse du prix du gaz, ce sont des milliers de foyer français qui vont basculer dans la précarité énergétique.** Selon une estimation de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), **au moins 3,5 millions de ménages se trouvent en situation de précarité énergétique. Cela concerne en particulier 30 % des Français les plus pauvres.**

Les filiales gazières d'Engie sont actuellement valorisées à hauteur de 30 Mds€. Ces 15 dernières années elles ont remonté en dividendes **2/3 de leur valeur, soit 20 Mds€, directement piochés dans les poches des usagers.** Avec ces pratiques tarifaires, ce sont les usagers qui portent le risque géopolitique des marchés gaziers internationaux, tellement éloignés de leur quotidien et font les frais de la spéculation. L'actualité nous a montré comment les texans ont vu leur facture d'énergie s'envoler du fait d'une vague de froid, certains devant contracter des emprunts pour se chauffer, mais rassurez-vous les opérateurs énergétiques du Texas se portent bien et n'ont toujours pas tiré les enseignements du précédent évènement climatique de 2011...

Alors oui, le marché du gaz est soumis à la saisonnalité et à des aléas d'approvisionnements, mais cet état de fait ne doit pas avoir d'impact ou de répercussions disproportionnées pour les usagers. En effet, une partie de ce gaz a été stockée au printemps de l'année dernière donc achetée à une valeur de « SPREAD basse » qui ne doit donc pas être un outil de spéculation !

Que des acteurs mondialisés fassent le choix de vendre leur gaz en Asie, 10 fois plus cher, ne doit en aucun cas se réaliser aux dépens des usagers français qui sont eux dans un cadre régulé.

Bilan : les usagers sont encore mis à contribution alors que les actionnaires se remplissent les poches !

Pour être force de propositions et lutter contre la déréglementation des énergies et du climat, la FNME CGT prône la mise en œuvre de son PPE, Programme Progressiste de l'Energie.

Contact : Frédéric BEN - 06 69 45 39 24